déi gréng N°814
Entrée le 29.05.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler Monsieur Claude Wiseler Luxembourg, le 29.05.2024

ÉPrésident de la Chambre des Député.e.s Luxembourg

Luxembourg, le 29 mai 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale** au sujet des <u>du moustique tigre et des maladies transmises par celui-ci.</u>

Le moustique tigre peut être vecteur de différentes maladies infectieuses telles que la Dengue, le Chikungunya et le Zika. Ces maladies ne circulent pas encore actuellement au Luxembourg. Si des personnes infectées rentrent malades et se font piquer par un moustique tigre, celui-ci pourrait cependant transmettre le virus. En juillet 2023, des œufs de moustiques tigres "Aedes albopictus" ont été découverts dans la commune de Mamer. Déjà en 2022 quelques œufs et un adulte avaient été retrouvés dans la commune de Roeser. Pour éviter l'installation du moustique tigre, il est important de supprimer les sites de ponte potentiels, comme les accumulations d'eaux dans les seaux, sur des bâches en plastique ou encore des jouets. Alors que le site Internet du Ministère de la Santé met à disposition les informations utiles pour prévenir la propagation du moustique tigre, ces informations sont peu diffusées et méconnues du grand public. Il en va de même pour l'application du projet « MosquitoAlert », qui permet d'envoyer des photos afin d'aider à établir la présence des espèces de moustiques non-autochtones et invasives en Europe. Le Musée national d'Histoire naturelle collabore avec le projet pour l'identification des moustiques.

Dans ce contexte, je voudrais dès lors demander les renseignements suivants de la part de Madame la Ministre :

- 1. Madame la Ministre envisage-t-elle une campagne d'information à plus grande échelle afin de diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention des sites de pontes des larves du moustique tigre ?
- 2. Est-ce qu'il est prévu de relancer la promotion en faveur de l'application « MosquitoAlert » encore avant la saison estivale, afin d'enrôler un maximum de citoyen.ne.s dans la détection des moustiques ?

En France, le nombre de cas importés de Dengue rapportés par la déclaration obligatoire augmente depuis la mi-2023 pour atteindre des chiffres sans précédent dans les premiers mois de 2024. Entre le 1er janvier et le 19 avril 2024, 1 679 cas de dengue importée ont été notifiés versus 131 sur la même période en 2023. La majorité des cas (82%) provenaient des Antilles Françaises, où une épidémie est en cours depuis mi 2023. Cette situation survient alors que l'Organisation Panaméricaine de la Santé (Pan American Health Organisation, PAHO) a alerté sur une forte augmentation des cas de dengue dans les Amériques, comparé aux années précédentes.

3. Combien de cas importés de Dengue, Zika et Chikungunya sont comptés au Luxembourg pour les années 2022, 2023 et 2024 ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

François Bausch

Député